



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 2798

Texte de la question

M. Philippe Baumel appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question de la démographie médicale et des risques d'une dégradation de l'accès aux soins notamment dans les territoires ruraux. De nombreux territoires et plus particulièrement les territoires ruraux connaissent une baisse de leur démographie médicale en raison des difficultés liées au remplacement et à l'installation des professionnels de santé et spécialement des médecins. Si l'exercice groupé en maison de santé favorise le maintien relatif de ces professionnels, il est à noter que la répartition des médecins sur l'ensemble du territoire nationale est particulièrement inégale, et que dans certains territoires ruraux comme urbains le désert médical progresse. Aussi il lui demande de lui indiquer les mesures incitatives et énergiques que le Gouvernement entend prendre sans tarder pour favoriser l'installation des professionnels de santé et rétablir l'égal accès aux soins.

Texte de la réponse

Les difficultés d'accès aux soins, matérialisées par des délais de rendez-vous longs ou l'éloignement géographique d'un professionnel, alimentent le sentiment de désertification médicale. Plus de 7 % de nos concitoyens habitent dans des zones dont la densité médicale est préoccupante. Le départ à la retraite d'un médecin, surtout dans les territoires ruraux, est une inquiétude majeure pour la population. Même si le problème est davantage celui de la répartition géographique des professionnels que de leur nombre global, il en résulte des inégalités territoriales d'accès à la santé. Le Gouvernement souhaite favoriser un égal accès de tous nos concitoyens à la santé et aux soins. La priorité doit être de trouver des solutions concrètes qui permettent à la fois de répondre aux attentes réelles des professionnels et aux besoins des patients : travail en équipes, horaires décents, installation facilitée pour les médecins libéraux ou nouvelles formes d'exercice, implantation de maisons, de pôles ou de centres de santé le cas échéant, mobilisation des hôpitaux de proximité, parcours professionnels diversifiés. À cet égard, la formation constitue un levier majeur. Il peut s'agir, par exemple, de faire découvrir le métier de généraliste tôt dans les études de médecine en rendant effectifs les stages de deuxième cycle chez les praticiens généralistes. Dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, le Gouvernement vient par ailleurs de présenter une première mesure forte pour lutter contre les déserts médicaux, avec la création du statut de praticien territoriale de médecine générale, qui permettra à 200 jeunes médecins de venir en aide à leur confrères dans les zones où l'offre médicale est insuffisante.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Baumel](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2798

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 octobre 2012

Question publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4630

Réponse publiée au JO le : [13 novembre 2012](#), page 6457